Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL M

SEANCE DU 1er Octobre 2024 – DEL 2024-01-10-001

DATE DE CONVOCATION
11/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

11/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 10
Votants :13
Absents :
Exclus :

Objet : Désignation d'un hydrogéologue pour travaux eaux pluviales

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 7 OCT. 2024

et publication ou notification
du
- 7 OCT. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 1er Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie,, BEAUSSART Gérard, MICHEL Marie-Christine, Cécile GESSAT
Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Gaëtan EPAGNEUL, DOULUT Didier pouvoir à Cécile GESSAT, Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Christophe GUERINEAU.
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Gaëtan EPAGNEUL a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales un puits d'infiltration est prévu pour la rue de la Maladrerie, il se trouve dans le périmètre de protection éloignée du captage « Le Houtelet » (parcelle AB 237).
L'article 6.4 de la DUP précise qu'à l'intérieur du périmètre de protection éloignée « la création de puits, forages, captages de sources, piézomètres sont soumis à l'avise d'un hydrogéologue agrée ».
La commune prendra à charge les vacations d'intervention de l'hydrogéologue agréé. Leur nombre étant défini par le coordonnateur des hydrogéologues agréées pour un montant de 38,10 €/vacation ainsi que les frais inhérents à la mission.
Monsieur le Maire propose de l'autoriser à demander la désignation d'un hydrogéologue agréé pour les travaux de gestion des eaux pluviales.
Après en avoir délibéré, un vote a lieu :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13
La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance
Gaëtan EPAGNEUL

Pour extrait conforme
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20240110001**
Objet :	**Désignation d'un hydrogéologue pour travaux eaux pluviales**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	060-216004085-20241001-DEL20240110001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20241001-DEL20240110001-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20240110001.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20241001-DEL20240110001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	692.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 08h32min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 08h32min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 08h32min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 08h32min35s	Reçu par le MI le 2024-10-07